

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-065-RH-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO



N° 18/065/RH

SÉANCE DU 04 JUILLET 2018

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression de onze emplois (11) et création simultanée de onze (11) autre emplois (après avis du Comité Technique du 24 mai 2018).

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Afin de mettre en adéquation les besoins des services et les emplois nécessaires à la réalisation des missions afférentes, il est proposé les suppressions et la création des emplois ci-après :

| DÉLIBÉRATIONS CONCERNÉES | AVANT CHANGEMENT | APRÈS CHANGEMENT |
|---|--|--|
| Modification des délibérations : - n° 13/027/P du 16 octobre 2013 - n° 15/078/P du 22 juillet 2015 - n° 15/136/P du 16 décembre 2015 | 3 emplois d'Adjoints Administratifs Territoriaux, à temps complet | 3 emplois de Rédacteurs Territoriaux, à temps complet |
| Modification de la délibération : - n° 17/140/P du 06 décembre 2017 | 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet | 1 emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, à temps complet |
| Modification des délibérations : - n° 10/080/P du 29 juin 2010 - n° 12/107/P du 26 novembre 2012 | 2 emplois d'Adjoints Techniques Territoriaux Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet | 2 emplois d'Adjoints Techniques Territoriaux, à temps complet |
| Modification des délibérations : - n° 15/080/P du 22 juillet 2015 - n° 17/140/P du 06 décembre 2017 - n° 15/137/P du 16 décembre 2015 - n° 04/044/P du 29 juin 2004 - n° 17/140/P du 06 décembre 2017 | 1 emploi d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet 1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet 1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe, à Temps Non Complet (20 heures) 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial, à Temps Non Complet (20 heures) 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet | 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial, à Temps Complet 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial, à Temps Complet 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet |

Ces modifications feront l'objet d'une déclaration de vacance d'emplois auprès du CDG2A après délibération.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 24 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de supprimer onze (11) emplois, et de créer simultanément onze (11) autres emplois.

ARTICLE 2 : de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

ARTICLE 3 : Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents | 22 |
| Nombre de procurations | 9 |
| Nombre de suffrages exprimés | 31 |
| Votes : pour | |
| dont procurations | |
| contre | |
| dont procurations | |
| abstention | |
| dont procurations | |
| unanimité | X |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

